

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121108-2012_B377-DE
Date de télétransmission : 16/11/2012
Date de réception préfecture : 16/11/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE JOEL MANCEL

2012_B377

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs à des prestations de services pour la réception, le tri et le conditionnement des déchets ménagers issus de la collecte sélective - 3 lots (n 12M066 à 12M068)

Le 8 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Marc Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyroilles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean vice-président, Aix-en-Provence – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau donne pouvoir à PIN Jacky, vice-président, Rognes – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés relatifs à des prestations de services pour la réception, le tri et le conditionnement des déchets ménagers issus de la collecte sélective – 3 LOTS (12M066 à 12M068)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport porte sur l'autorisation de signer trois marchés relatifs à des prestations de réception, de tri et de conditionnement des déchets ménagers issus de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la Communauté du Pays d'Aix, découpé en trois secteurs géographique afin de favoriser la concurrence des opérateurs économiques.

La collecte sélective concerne les flux dits multi-matériaux contenant les flux d'emballages, les papiers journaux revues magazines et le verre.

Le marché en cours arrivera à échéance le 31/12/2012, son renouvellement est nécessaire afin de garantir la continuité du service public.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à

signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 26 octobre 2012.

Economie du marché :

Le présent appel d'offres a pour objet de passer un marché de prestations de service comportant trois lots pour :

- assurer **la réception, le tri et conditionnement** de la totalité des déchets ménagers issus de la collecte sélective sur le territoire communautaire afin de permettre leur valorisation auprès des repreneurs « matière ».
- **charger** les balles des matériaux valorisés dans les camions des repreneurs désignés par la Communauté du Pays d'Aix,
- réaliser les **caractérisations des entrants** par secteur de collecte et/ou quai de transfert
- réaliser les **caractérisations des refus** de tri,
- assurer **l'évacuation des refus** de tri ou les éventuels déclassements vers un centre de traitement adapté,
- fournir aux services communautaires les éléments pour la bonne gestion de ses relations contractuelles avec Eco-Emballages, Eco-Folio et les repreneurs, pour les actions de communication sur le fonctionnement du centre de tri, pour l'établissement de différents types de rapports relatifs à la gestion des déchets.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, la présente consultation fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 3 lots :

LOT N°	INTITULE
1	Secteur NORD
2	Secteur SUD
3	Secteur CENTRE

Le présent marché ne comporte aucune variante.

Chaque marché est passé pour une durée de deux (2) ans à compter de sa notification. Il est renouvelable une fois à l'expiration de cette période initiale, pour une durée identique par reconduction expresse sans toutefois que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans à compter du 1er janvier 2013.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, chaque marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins. Le montant de chaque marché est le résultat des prix unitaires indiqués dans le BPU multipliés par les

quantités réellement exécutées. Ce montant s'établira dans la limite des seuils suivants établis pour 2 ans :

LOT N°	INTITULE	Montant Minimum pour 2 ans	Montant Maximum pour 2 ans
1	Secteur NORD	280 000 €	840 000 €
2	Secteur SUD	550 000 €	1 650 000 €
3	Secteur CENTRE	650 000 €	1 950 000 €

Chaque marché est traité à prix unitaires et révisables.

Estimation du marché (hors coût du transport) :

Estimation du marché pour le lot n°1 : 615 000€ HT ;
Estimation du marché pour le lot n°2 : 1 395 000€ HT ;
Estimation du marché pour le lot n°3 : 1 560 000€ HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 30 juillet 2012 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- JOUE le 03 août 2012 ;
- BOAMP le 1^{er} août 2012 ;
- LA PROVENCE le 02 août 2012 ;
- et sur le profil acheteur le 30 juillet 2012.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Coût global d'utilisation - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

- le marché N° 12M066, relatif au SECTEUR NORD à la société **SITA SUD** pour un coût global estimatif de **520.875,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 280 000 € HT et maximum de 840 000 € HT pour une durée de deux ans, sachant

que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

- le marché N° 12M067, relatif au SECTEUR SUD à la société **SITA SUD** pour un coût global estimatif de **1.361.079,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 550 000 € HT et maximum de 1 650 000 € HT, pour une durée de deux ans, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

- le marché N° 12M068, relatif au SECTEUR CENTRE à la société **SITA SUD** pour un coût global estimatif de **1.674.994,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 650 000 € HT et maximum de 1 950 000€ HT pour une durée de deux ans, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 26 octobre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer :

- le marché n°12M066 relatif au SECTEUR NORD attribué à la société **SITA SUD** pour un coût global estimatif de **520.875,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 280 000 € HT et maximum de 840 000 € HT pour une durée de

deux ans, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

- le marché n°12M067 relatif au SECTEUR SUD attribué à la société **SITA SUD** pour un coût global estimatif de **1.361.079,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 550 000 € HT et maximum de 1 650 000 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

- le marché n°12M068 relatif au SECTEUR CENTRE attribué à la société **SITA SUD** pour un coût global estimatif de **1.674.994,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 650 000 € HT et maximum de 1 950 000€ HT pour une durée de deux ans, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

➤ **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812 - Nature 611.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs à des prestations de services pour la réception, le tri et le conditionnement des déchets ménagers issus de la collecte sélective - 3 lots (n 12M066 à 12M068)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012